



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2018, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante intitulée :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA18-(C-4.1)-001

Cette ordonnance autorise l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées face au 12540, avenue Fernand-Gauthier sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 64 mètres au nord du boulevard Perras.

PRENEZ AVIS QUE cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce document dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 13 février 2018.

La secrétaire d'arrondissement par intérim
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/rdp-pat